

Rapport du Président

Commission permanente
du vendredi 5 décembre 2025

N° CP-2025-9-6-6

N° applicatif 13939

6^{ème} Commission

Commission Patrimoine et rayonnement alsacien

Direction

Direction Europe et transfrontalier

Service consulté

Service coopérations transfrontalières

CONVENTION RELATIVE AU SYSTÈME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE GEORHENA 2026-2028

Résumé : Le présent rapport a pour objet la poursuite de GeoRhena, le système d'information géographique transfrontalier du Rhin Supérieur, et l'approbation de la convention afférente. Le financement s'étendra sur une période de trois ans, entre le 1er janvier 2026 et le 31 décembre 2028. En tant que porteur du projet, la Collectivité européenne d'Alsace y contribuera à hauteur de 80 250 € sous forme de dépenses directes. Les cofinanceurs français, allemands et suisses (Région Grand Est, Secrétaire Général pour les Affaires Régionales et Européennes Grand Est, Länder de Bade-Würtemberg et de Rheinland-Pfalz, Regionalverbände, Cantons de Bâle-Ville et Bâle-Campagne) contribueront au projet à hauteur de 288 750 €, pour un budget total de 369 000 €.

GeoRhena est le système d'information géographique du Rhin Supérieur, un outil essentiel pour une meilleure compréhension et un aménagement concerté du territoire transfrontalier.

Depuis sa création en 2004, GeoRhena répond aux besoins croissants en matière de collecte, d'harmonisation et de diffusion de données transfrontalières. Il accompagne ainsi la Conférence du Rhin Supérieur et ses partenaires (administrations locales, régionales et nationales, universités, associations et porteurs de projets européens) en leur fournissant des ressources cartographiques et numériques diversifiées (www.georhena.eu).

L'un des défis majeurs rencontré dans le cadre trinational de la coopération transfrontalière réside encore dans l'hétérogénéité des données qui complexifient leur exploitation. GeoRhena s'attache donc à collecter, assembler, harmoniser et diffuser ces données, en garantissant leur interopérabilité et leur libre accès en Open Data. L'ensemble des services proposés est gratuit, afin de favoriser leur usage par tous les acteurs du territoire.

En tant que porteur du projet, la Collectivité européenne d'Alsace assure la maîtrise d'ouvrage et coordonne les travaux de GeoRhena pour le compte de ses partenaires. Elle a pris la suite du Conseil départemental du Haut-Rhin, porteur historique.

Le travail de GeoRhena est rendu possible grâce à un partenariat sans cesse renouvelé depuis vingt ans. Actuellement, GeoRhena est régi par une convention de quatre ans rassemblant 10 cofinanceurs et arrivant à échéance au 31 décembre 2025.

Ces dernières années, GeoRhena s'est montré particulièrement actif, répondant à des demandes très diverses de la part de ses partenaires. Parmi les projets emblématiques récents, on retiendra notamment :

- La publication d'un atlas des « chaînons cyclables » transfrontaliers manquants ;
- La mise à jour de cartes sur les transports publics transfrontaliers du Rhin supérieur (bus, trams et trains) ;
- La publication d'une carte interactive au profit du projet Interreg « Châteaux Rhénans » porté par la Collectivité européenne d'Alsace ;
- La création d'une carte interactive sur les moyens de secours sur le Rhin, en coopération avec le Service d'incendie et de secours du Bas-Rhin (SIS67) ;
- L'organisation d'un séminaire anniversaire en novembre 2024 pour célébrer les 20 ans de l'outil.

Au fil de ses 20 années d'existence, GeoRhena est devenu bien plus qu'un outil de cartographie. Il incarne une vision commune et une certaine idée de la coopération transfrontalière, ouverte et collaborative, au service des territoires transfrontaliers du Rhin supérieur.

Pour toutes ces raisons, le groupe d'experts et les cofinanceurs de GeoRhena ont unanimement émis le souhait de pérenniser l'outil de 2026 à 2028 en proposant les objectifs suivants :

1. L'information géographique et l'observation transfrontalière au service des acteurs publics du Rhin supérieur

En tant que centre de compétences en géomatique transfrontalière du Rhin Supérieur, GeoRhena est en capacité de répondre à toute demande de collecte de données et de cartographies thématiques transfrontalières émanant de partenaires publics. Il s'agit là des missions historiques et centrales que GeoRhena doit poursuivre.

2. La datavisualisation comme nouvelle perspective

Afin de rendre les données transfrontalières du Rhin Supérieur plus accessibles, compréhensibles et mobilisables, GeoRhena développera un outil de datavisualisation. Cette plateforme interactive et ludique doit apporter aux usagers une meilleure compréhension de l'organisation, du fonctionnement et de la dynamique du Rhin Supérieur, et viendra en complément des services historiques de GeoRhena. Elle devra rendre GeoRhena et les données transfrontalières plus attractives pour un public non spécialiste. Cette démarche s'inscrit dans un contexte de demande croissante d'outils de datavisualisation, favorable à la transparence, à l'open data, et à la culture de la donnée.

3. L'évolution de la communication et de la gouvernance

Au-delà de ses outils techniques, GeoRhena s'appuiera davantage sur son site web (www.georhena.eu) et les réseaux sociaux afin de promouvoir ses actions. Quant à son réseau d'experts, il constituera une plateforme trinationale d'échange d'actualités et de bonnes pratiques en matière d'information géographique et de cartographie.

La prochaine convention de GeoRhena s'étendra sur une période de trois ans, du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2028. Le budget s'élèvera à 369 000 € au total sur toute la durée de la convention, dont 298 500 € de frais de personnel directement acquittés par la Collectivité européenne d'Alsace (budget de la direction des ressources humaines).

Ce budget comprendra :

- Le coût de la cellule technique (1 ETP) et de la cellule organisation (0,5 ETP) ;
- Les frais relatifs au développement et à la maintenance de l'infrastructure de données géographiques ;
- Les frais liés à l'organisation et la mise en œuvre d'évènements (séminaires, réunions...) ;
- Les frais de traduction et de communication.

Le financement de GeoRhena devrait se répartir comme suit :

Pour la partie allemande :

Land Rheinland-Pfalz : 24 750 €

Land Bade-Wurtemberg et Regionalverbände : 99 000 €

Pour la partie française :

Collectivité européenne d'Alsace : 80 250 €

Région Grand Est : 33 000 €

Secrétaire Général pour les Affaires Régionales et Européennes Grand Est: 33 000 €

Pour la partie suisse :

Canton de Bâle-Ville : 49 500 €

Canton de Bâle-Campagne : 49 500 €

Budget total : 369 000 €

La Collectivité européenne d'Alsace, porteur de projet, continuera d'avancer les frais liés au projet et sera remboursée par chaque cofinanceur par des versements annuels intervenant en cours d'année N+1, sur la base d'un titre de recettes.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- De poursuivre la coopération entre la Collectivité européenne d'Alsace et ses partenaires transfrontaliers (Région Grand Est, Secrétaire Général pour les Affaires Régionales et Européennes Grand Est, Länder de Bade-Würtemberg et de Rheinland-Pfalz, Regionalverbände, Cantons de Bâle-Ville et Bâle-Campagne) en vue de pérenniser GeoRhena pour une durée de trois ans, du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2028 ;
- D'approuver, sous réserve du vote des crédits au budget primitif 2026, la convention de financement relative à GeoRhena jointe en annexe au présent rapport, et de m'autoriser à la signer ;
- De préciser que les frais de personnel d'un montant de 298 500 € sont directement pris en charge par la Collectivité européenne d'Alsace (budget de la Direction des ressources humaines) mais font l'objet d'un cofinancement par les partenaires de GeoRhena ;
- De valider la participation de la Collectivité européenne d'Alsace à GeoRhena, à hauteur de 80 250 € sur une période de trois ans (après déduction des contributions des partenaires) sous réserve du vote des crédits au budget primitif 2026 de la Collectivité européenne d'Alsace ;

- D'imputer les dépenses directes liées « au recours à des compétences et à des services externes » d'un montant de 70 500 € pour la période 2026-2028 sur l'opération P054O001 – GeoRhena (imputation 2167-011-6188-048) ;
- D'encaisser les recettes correspondantes d'un montant de 288 750 € pour la période 2026-2028 sur l'opération P054O001 - GeoRhena (imputations 4440-74-747888-048 ; 5029-74-7472-048 ; 5030-74-74718-048).

Les crédits seront prélevés sur l'imputation budgétaire suivante :

<i>Programme</i>	<i>Opération</i>	<i>Enveloppe</i>	<i>Tranche</i>	<i>Natures analytiques</i>	<i>Montant</i>
<i>P054</i>	<i>O001</i>	<i>E15</i>	<i>T100</i>	(2167) 011-6188-048	<i>70 500 €</i>
<i>TOTAL</i>					<i>70 500 €</i>

Les recettes seront encaissées sur les imputations budgétaires suivantes :

<i>Programme</i>	<i>Opération</i>	<i>Enveloppe</i>	<i>Tranche</i>	<i>Natures analytiques</i>	<i>Montant</i>
<i>P054</i>	<i>O001</i>	<i>E16</i>	<i>T101</i>	(4440) 74-747888-048	<i>222 750 €</i>
<i>P054</i>	<i>O001</i>	<i>E16</i>	<i>T101</i>	(5029) 74-7472-048	<i>33 000 €</i>
<i>P054</i>	<i>O001</i>	<i>E16</i>	<i>T101</i>	(5030) 74-74718-048	<i>33 000 €</i>
<i>TOTAL</i>					<i>288 750 €</i>

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.